



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-74

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 16 décembre, à Charleville Mézières

Date de convocation	10 décembre 2025
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	0 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
Mme Véronique CASTRONOVO
M Jean Pierre CHABOUSSON
M Jean Bernard CHOISIT
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
Mme Marzia DE BONI
M Régis DEPAIX
Mme Dominique FLORES
M Jean François GOSSET

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Yvon HUMBLLOT
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M Guillaume MARECHAL
M Thierry MERCIER
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT - PAPI MEUSE 3 - REPERES DE CRUES

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-74

Objet de la délibération :

PLAN DE FINANCEMENT - PAPI MEUSE 3 - REPERES DE CRUES

Par délibération n° 25/04 du 10 janvier 2025, le Comité Syndical a sollicité une subvention auprès des services de l'Etat (FPRNM et Fonds Vert) et de la Région Grand Est pour l'acquisition et la pose de repères de crues.

L'ensemble des dépenses n'a pu être réalisé sur l'exercice 2025 mais la demande de subvention a une durée de validité de deux années si le Comité Syndical confirme son accord sur le plan de financement.

DEPENSES			RECETTES		
POSE de repères de crue	Matériel	28 000,00 €	ETAT (FPRNM)	22 400,00 €	80% sur le matériel
				3 000,00 €	50% sur l'animation
	Animation	6 000,00 €	Région	2 800,00 €	10% sur le matériel
			EPAMA	5 800,00 €	
TOTAL DEPENSES		34 000,00 €	TOTAL RECETTES	34 000,00 €	

Il est proposé d'approuver le plan de financement.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après avis du Bureau syndical,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS